

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 23 juillet 2020**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Appel nominal

I – Rapports

1. 660 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée
RAPPORTEUR : E. VIVIEN.
2. 170 - Rénovation des installations thermiques programme 2020 - opération n° 60021861 - affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme 20020
RAPPORTEUR : M. MAIRE
3. 200 - Divers travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon - EI 03010, 05009, 05013 et 08019 - Lancement des opérations 03010001 - 05009002 - 05013002 et 08019001 et affectation d'une partie des autorisations de programme, 2015-1 programme 20006, 2015-1 programme 20002 et n° 2009-1 programme 20008
RAPPORTEUR : M. MAIRE

II - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 23 JUILLET 2020

SAISINE DU : 17 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 24 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 17 JUILLET 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SÉANCE : 36**

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRÉTAIRE : Mme Margot SANCHEZ., Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Grégory DOUCET, Véronique DUBOIS BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUERIN, Philippe PETIOT, Margot SANCHEZ, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Amandine BARRIZ-PLANCHE, Martine SOUVIGNET, Steven VASSELIN, Julie NUBLAT, Bertrand MAES, Stéphanie LEGER, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Akif EKINCI, Béatrice DE MONTILLE, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Nouria MAHMOUDI, Hugo PATOURAUX, Catherine PANASSIER, Guy CORAZZOL.

Absents excusés : Silvère LATAIX, Jacques BALANDJIAN, Arthur DUVIVIER, David CLERC, Georges KEPENEKIAN, Monique GUERIN, Philomène RECAMIER, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Goveille TANDONNET, Richard BRUMM.

Dépôts de pouvoirs : Jacques BALANDJIAN, Arthur DUVIVIER, Silvère LATAIX, David CLERC, Georges KEPENEKIAN, Monique GUERIN, Philomène RECAMIER, Thierry RICARD, Goveille TANDONNET, Richard BRUMM donnent pouvoir à Amandine BARRIOZ-PLANCHE, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Guy CORAZZOL, Margot SANCHEZ, Véronique DUBOIS BERTRAND, Béatrice DE MONTILLE, Etienne BLANC pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 35 (25 + 10 pouvoirs)

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de commencer la séance. Nous allons désigner notre secrétaire de séance, Margot, donc Margot SANCHEZ est désignée secrétaire de séance. Je vais te laisser faire l'appel. »

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Appel nominal

Madame Margot SANCHEZ procède à l'appel.

V. DUBOIS BERTRAND : « Compte tenu des délais, le procès-verbal de la séance d'installation du dimanche 12 sera soumis à votre approbation lors de la séance prochaine en septembre.

Je vous propose de passer au vote des rapports.

Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée. Monsieur Emmanuel VIVIEN, je vous laisse la parole. »

I – Rapports

1. 660 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci Madame la Maire, Madame la maire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, je vais donc vous présenter la résolution 660 portant sur la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal aux Conseils d'arrondissement en matière de marchés à procédure adaptée en vous rappelant d'abord le cadre juridique, puis la proposition proprement dite.

Cadre juridique applicable : L'article L2511-22 du Code général des collectivités territoriales dispose, pour l'exercice des compétences du Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil de Paris donne délégation dans les cas et conditions qu'il détermine au Conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. Ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de mêmes natures décidées par le Conseil municipal ou le Conseil de Paris, ils sont passés par le maire d'arrondissement. Le montant des prestations s'apprécie dans le cadre de chaque arrondissement ou groupe d'arrondissements. Pour l'application des dispositions du présent article, le maire d'arrondissement peut recevoir délégation du conseil d'arrondissement dans les conditions fixées à l'article L2122-22. Sauf en cas de méconnaissance des dispositions du présent chapitre ou de la réglementation applicable aux actes mentionnés ci-dessus, le Conseil municipal ou le Conseil de Paris ne peut mettre fin à la délégation que pour l'ensemble des Conseils d'arrondissements. Ces délégations prennent fin de plein droit lors du prochain renouvellement du Conseil municipal ou du Conseil de Paris. Une petite précision au sens du Code de la commande publique. Les marchés sans formalités préalables constituent les actuels MAPA, c'est-à-dire Marché À Procédure Adaptée.

La proposition : Dans un souci de continuité du service, il est proposé par le maire de Lyon au Conseil municipal de reconduire dans l'immédiat les délégations d'attribution précédemment en vigueur. Celles-ci pourront être amendées ultérieurement par le Conseil municipal à l'issue d'un dialogue associant l'ensemble des maires d'arrondissement en lien avec l'engagement de donner plus d'attributions aux arrondissements. Comme pour l'ensemble des marchés de la Ville de Lyon, les marchés correspondants devront être passés conformément au Code de la commande publique et au Guide de la commande publique de la Ville de Lyon en attendant un guide actualisé.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2511-22 et sous réserve de votre agrément, il vous est proposé d'adopter les décisions suivantes :

- Article 1^{er}. Le Conseil municipal donne délégation au Conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures et services pouvant être passés sous formes de marchés à procédure adaptée dans les catégories suivantes :
 - Premièrement : communication et prestation de secrétariat ;
 - Deuxièmement : routage, mailing et diffusion ;
 - Troisièmement : fournitures végétales décoratives ou non décoratives non destinées à la plantation ;
 - Quatrièmement : service de traiteur ;
 - Cinquièmement : alimentation et ustensiles de restauration ;
 - Sixièmement : service de spectacle ;
 - Septièmement : organisation de manifestation et festivité.
- Article 2. Il est rappelé que ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de même nature décidés par le Conseil municipal. Pour plus de détails, je vous renvoie aux annexes, extraits de la nomenclature de la commande publique de l'année 2020 et Guide de la commande publique.

Voici donc, Madame la Maire, pour cette première délibération qui nous est soumise. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? »

E. BLANC : « Peut-être nous indiquer, Madame la Maire, le montant maximum de ces marchés par opération et savoir s'il y a un montant global et limite de plafond. Ou si on n'a pas la réponse tout de suite, il serait peut-être utile que vous puissiez nous le rappeler ultérieurement. Le montant maximum par marché, et puis le montant global pour l'arrondissement. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Dans les annexes, vous les avez. Je ne sais pas si vous les avez, vous avez « cas particulier des petits lots ». Vous avez les montants, pour les lots inférieurs à 25 000 € hors taxes. Pareil pour la publicité, vous avez les montants. Je ne vais pas vous citer tous les montants, mais dans les annexes, vous pouvez les retrouver. Vous les avez eues *a priori*. Guide de la commande publique. Celui-là, dans le Guide de la commande publique, c'est ce que j'appelle les annexes, excusez-moi. Vous avez « appréciation des seuils de procédure, publicité, procédure adaptée, consultation ». »

E. BLANC : « C'est juste, en annexe du procès-verbal, vous pouvez donner le montant maximum, il n'y a pas de problème. Parce que vous parlez des petits lots à 25 000, mais je crois qu'on peut aller au-delà, quatre fois ça, autant qu'il m'en souviene. Sur le marché lui-même, il faut le vérifier, et que vous puissiez en informer le conseil. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous ferons ça. On vous précisera tout ça en septembre, au conseil de septembre. »

E. BLANC : « Très bien, merci, Madame »

V. DUBOIS BERTRAND : « Alors, je vous propose de passer au vote du rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

Adopté à l'unanimité

V. DUBOIS BERTRAND : « Le deuxième rapport du jour, Monsieur Michaël MAIRE, concernant la rénovation des installations thermiques. Programme 2020. Je vous laisse la parole. »

2. 170 - Rénovation des installations thermiques programme 2020 - opération n° 60021861 - affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme 20020

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci Madame la Maire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose de vous présenter le projet de délibération 170 qui sera voté au Conseil municipal du 30 juillet 2020 pour lequel notre Conseil d'arrondissement est sollicité afin de rendre un avis consultatif. Celui-ci a pour objet la rénovation des installations thermiques, programme 2020. C'est l'opération n° 60021861 - affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme 20020.

Pour rappel, par délibération du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet Tout arrondissement, rénovation des installations thermiques. Par délibération du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle n° 2015-5 – rénovation des installations thermiques 2015-2020, programme n° 2020.

Les opérations de rénovations thermiques répondent à des objectifs multiples :

- Mettre à niveau les installations existantes et améliorer la fiabilité et les conditions de gestion et d'exploitation.
- Minimiser le risque de panne en renouvelant régulièrement les installations devenues vétustes.
- Mettre à la disposition des occupants des installations plus saines et plus confortables.
- Limiter les coûts de fonctionnement pour des installations techniques plus fiables et plus performantes.
- Diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre de nos bâtiments.

Au terme des études de faisabilité, le montant délibéré le 1^{er} juillet 2019 s'avère insuffisant, car de nouvelles opérations urgentes ont dû être rajoutées à la liste initiale. La nouvelle liste est jointe au présent rapport, et l'opération s'élève à un montant de 1 369 776 euros et 62 centimes. Soit un besoin complémentaire de 369 776 euros et 62 centimes. Ceux-ci seront financés par l'affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, programme 20020.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Le lancement de l'opération 60021861 – rénovation des installations thermiques, programme 2020 est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation du programme n° 2015-5, programme 20020.

- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon. Programme 20020, opération 60021861, autorisation de programme n° 2015-5 et imputé au chapitre 2023 et autres fonctions diverses selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants susceptibles de variations compte tenu des aléas pouvant survenir. Antérieur à 2020, nous avons 2 965 euros, 2020 : 800 000 euros, 2021 : 569 776 euros et 62 centimes.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toute participation financière potentielle, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE et tout autre Fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

Ces dispositions concernent tout particulièrement notre arrondissement avec les crèches Rochaix dont la rénovation de la chaufferie ainsi que du système de production d'eau chaude sanitaire sont planifiées.

Si nous soutenons ces rénovations nécessaires face aux enjeux climatiques, nous sommes sur la fin du programme d'investissement de rénovation thermique du mandat précédent, et la nouvelle municipalité envisage un plan beaucoup plus ambitieux pour ce mandat.

Voici, Madame la Maire, pour la présentation de ce projet de libération.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce que vous avez des remarques ? Allez-y. »

E. BLANC : « Peut-être une observation. On est sur une politique qui est une politique ancienne qui a été menée à la fois par les municipalités, mais aussi par des organismes sociaux divers qui gèrent du logement social. Puisqu'on n'a pas eu de travaux de commission, je pense qu'il serait bon en début de mandature que l'on connaisse l'enveloppe des inscriptions en autorisations de programme et qu'ensuite on connaisse la consommation sur l'année 2020 des crédits de paiement. Ça nous permettrait de connaître précisément d'où nous partons. Je parle sur le plan purement financier. Et en autorisations de programme et en crédits de paiement. Et ensuite, en fonction de la consommation de ces autorisations de programme et sur les crédits de paiement qu'on connaisse les reports qui seront faits dans soit un collectif budgétaire sur l'année 2020, soit dans la préparation du budget 2021. Avoir un état de ces consommations de manière à ce qu'on puisse y voir clair. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Tout à fait. Nous prenons note et nous ferons parvenir ces informations. Vous comprendrez que les délais entre les installations et les Conseils municipaux, d'arrondissement qui sont organisés ne nous permettent pas forcément de rassembler toutes les informations que vous souhaitez, mais dès septembre nous ferons en sorte que vous puissiez avoir ces informations. »

E. BLANC : « Madame la Maire, vous avez noté que dans mon propos il n'y avait pas de critique quelle qu'elle soit, je dis simplement qu'il faut partir d'une base solide et qu'on verra ensuite comment on finance. On peut financer par des reports de crédits antérieurs, on peut financer par des crédits nouveaux. J'avais noté par exemple que vous étiez sur des crédits FEDER, c'est important pour nous de savoir s'ils ont été consommés au titre des crédits de paiement 2020, voire même sur des reliquats 2019. C'est important de le savoir. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Tout à fait. Nous réaborderons ce point-là au Conseil d'arrondissement de septembre.

D'autres remarques ? Je propose de soumettre ce rapport aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. »

Adopté à l'unanimité

V. DUBOIS BERTRAND : « Alors, le dernier rapport, Monsieur Michaël MAIRE, pour les travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon. »

3. **200 - Divers travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon - EI 03010, 05009, 05013 et 08019 - Lancement des opérations 03010001 - 05009002 - 05013002 et 08019001 et affectation d'une partie des autorisations de programme, 2015-1 programme 20006, 2015-1 programme 20002 et n° 2009-1 programme 20008**

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de présenter le projet de délibération 200 qui sera voté au Conseil municipal du 30 juillet 2020, et pour lequel notre arrondissement est sollicité pour rendre un avis consultatif. Pour rappel, la délibération a pour objet divers travaux de conservation du patrimoine de la Ville de Lyon. Je vais vous épargner tous les numéros d'identification.

Pour rappel, le 09 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet menuiserie extérieure et remplacement. Par délibération du 27 janvier 2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement

pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de conservation du patrimoine scolaire 2015-2020 et conservation du patrimoine enfance 2015-2020, ainsi que celle de la convention de patrimoine administratif général, le tout programmé sous le numéro 20008.

Dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et d'économie d'énergie de la Ville de Lyon, les menuiseries non-isolantes et en mauvais état de conservation font l'objet d'une programmation pluriannuelle de remplacement par des menuiseries de meilleure qualité thermique. Que ce soit à l'échelle d'un bâtiment entier ou par phasage successif. Le désamiantage éventuel ainsi que le rééquilibrage des réseaux hydrauliques suivant le remplacement des menuiseries afin d'optimiser le confort et les économies de chauffage sont financés par la même enveloppe de travaux. Il en est de même pour les travaux de rénovation de couverture et de remplacement de toiture. Dans ce cadre, les opérations des travaux dont le montant dépasse les 250 000 euros font l'objet d'une individualisation budgétaire.

Notre arrondissement est concerné par cette délibération puisqu'il conduira au remplacement des menuiseries de la façade sud de la maternelle Harmonie-Rebatel à Lyon 3 qui constitue une deuxième tranche de travaux après celle de 2016, et concerne le remplacement de 41 menuiseries. Des volets roulants seront installés et la façade sud ravalée. L'opération des travaux sera mise en œuvre à partir de l'été 2020 et évaluée à 320 000 euros TTC.

Cette délibération permettra également la rénovation du groupe scolaire Joliot Curie à Lyon 5, concernant 59 fenêtres et 25 volets roulants à motoriser, des films occultants seront également ajoutés sur les façades. L'opération sera réalisée sur les périodes estivales 2020-2021 et évaluée à 285 000 euros TTC.

De même, cette délibération concerne l'opération de remplacement des menuiseries de la EAJE Allix à Lyon 5^e pour 27 fenêtres, 13 ensembles de portes vitrées et la dépose/repose de volets roulants existants. L'opération aura lieu en 2020 et 2021 pour un montant de travaux de 320 000 euros TTC.

Enfin, cette délibération permettra l'opération des rénovations de la toitures du centre technique municipal Bataille, Lyon 8, qui concerne la réfection de trois toitures en dents de scie du bâtiment abritant le garage municipal, et la pose de faux plafonds phoniques et thermiques. Les travaux auront lieu en septembre 2020 et sont estimés à 360 000 euros TTC.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- Lancement des opérations n° 03010001 - maternelle Harmonie-Rebatel, rénovation de la façade sud. N° 05009002 - groupe scolaire Joliot Curie, remplacement de menuiseries extérieures. N° 05013002 – EAJE Allix, remplacement de menuiseries. N° 08019001 – Centre technique municipal, réfection de la toiture et des faux plafonds. Ces opérations sont financées par affectation d'une partie des autorisations de programme n° 2015-1, programme 20006, n° 2015-1, programme 20002, et n° 2019-1, programme 20008.
- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur les programmes 20006, 20002, 20008 et imputés au chapitre 202123 et autres, fonctions 211, 213, 60, 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de modification compte tenu des aléas pouvant survenir.
Opération en maternelle Harmonie-Rebatel, sur l'année 2020 : 320 000 euros.
Opération groupe scolaire Joliot Curie, année 2020 : 120 000 euros, 2021 : 165 000 euros.
Opération AEJE Allix, année 2020 : 200 000 euros, année 2021 : 120 000 euros.

Je vous laisse, Madame la Maire. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

E. BLANC : « Et il faut toujours le rattraper, on se fait plaisir parfois en faisant des affectations budgétaires sur une année, mais on sait que l'année suivante il y a des travaux qui sont obligatoires, et pour les conseillers que nous sommes, le moyen de contrôler, c'est sur les crédits de paiement qui sont affectés à ces opérations. Donc, je présente la même observation que tout à l'heure, à savoir quelle était l'enveloppe d'autorisations de programme sur l'année 2020, quel est le montant des crédits de paiement qui ont d'ores et déjà été utilisés. Je crois que c'est une information qui nous sera utile. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vais vous faire la même réponse que tout à l'heure moi aussi. Nous en discuterons en septembre quand nous aurons toutes les informations. Merci. »

I. PRIN : « Dans les écoles, je vois que les tranches de travaux sont prévues sur les périodes estivales : s'il y a des enjeux d'isolation thermique (ce n'est pas précisé ici), il serait peut-être bon d'étudier la possibilité de les faire au printemps, avant que les problèmes de chaleur n'arrivent. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Martine SOUVIGNET. »

M. SOUVIGNET : « Oui, moi aussi je me posais quelques questions sur le déroulement des travaux. Il me semble que pour la maternelle on a parlé du mois de septembre. Et si j'ai bien compris, il y a plusieurs châssis de fenêtres à démonter, à rénover, ça va poser quand même des difficultés. Il faut espérer que le chantier va prendre en compte la rentrée des classes, l'organisation des classes pour les enseignants, ça me semble assez évident. On sait qu'il y a des retards qui ont été pris. »

V. DUBOIS BERTRAND : « On n'a pas les plannings des chantiers. »

M. SOUVIGNET : « J'ai entendu septembre tout à l'heure. »

S. LEGER : inaudible

M. SOUVIGNET : D'accord, donc ce sera fini à la rentrée, sans doute. Merci »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je propose que l'on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

II. Questions diverses

V. DUBOIS BERTRAND : « Les votes des rapports, Madame DE MONTILLE, vous m'avez demandé possibilité d'intervenir. Je vous laisse la parole. »

B. DE MONTILLE : « Je vous remercie. Monsieur le Maire, Madame la Maire, chers élus.

Le 14 juillet, des tirs de mortiers retentissent Rue Paul-Bert, près de la place Voltaire, engendrant des vibrations ressenties jusque dans les immeubles de l'avenue de Saxe.

Le 19 juillet, le décès d'Axelle, jeune aide-soignante de 23 ans qui, alors qu'elle venait de fêter son anniversaire a été sauvagement tuée dans des conditions absolument sordides dans le 5^e arrondissement.

Le 20 juillet, 5 rue Rabelais dans le 3^e à nouveau, la mort accidentelle de ce jeune de 18 ans tombé du 5^e étage de sa résidence étudiante surnommée par les riverains « Le grenier à shit du quartier ».

Trois événements récents, extrêmement graves, parmi une très longue liste désormais quotidienne et qui appelle une réaction concrète des pouvoirs publics et une réponse forte. Hier, quelques pétards, aujourd'hui des tirs de mortiers en plein cœur de Lyon, à quoi faut-il s'attendre demain ? Ne nous cachons pas derrière le Covid pour tout excuser. Ça n'est pas une problématique de ces derniers jours ou de ces derniers mois, mais bien un laxisme ambiant, une forme de renoncement qui est palpable depuis de longs mois déjà. Au-delà des trafics en tous genres et des ventes à la sauvette, nous assistons sans réagir à une escalade des incivilités et des violences sur laquelle les habitants du 3^e arrondissement nous alertent pourtant depuis longtemps déjà.

Trois jeunes filles, hier encore, m'ont interpellée, excédées, disant leur ras-le-bol de se faire molester régulièrement dans les rues de notre arrondissement. Face à l'aggravation du climat d'insécurité à Lyon et au silence assourdissant de votre majorité et de l'exécutif municipal, à ces drames et ce quotidien de violence, l'annonce de l'adoption de l'écriture inclusive dans les formulaires administratifs de la collectivité municipale n'apparaît certainement pas comme la réponse forte et sans détour que les Lyonnais attendent. D'autant que c'est une mesure discriminante et clivante qui produira les effets de ce qu'elle prétendait combattre. Avec l'interdiction du passage de la patrouille et l'adoption de l'écriture inclusive, vous êtes finalement déjà tombés dans le piège des symboles, très loin du courage politique que les citoyens appellent de leurs vœux dans les urnes. Et les Lyonnais distinguent mal d'ailleurs en quoi l'une des premières mesures de la nouvelle municipalité de Lyon devrait porter sur l'adoption de l'écriture inclusive.

Aujourd'hui, à la veille de la rencontre des maires avec le préfet, nous vous demandons expressément de porter la voix des Lyonnais et d'interpeller les autorités publiques décisionnaires sur ces sujets afin d'obtenir des engagements fermes et urgents, le renfort en effectif des policiers sur le terrain, des patrouilles de police à pieds, équipées de caméra piétonne et l'installation immédiate de la vidéo de protection à des endroits ciblés de notre quartier : Place de la Reconnaissance, Place Sainte-Anne, et sur les berges du Rhône pour ne citer que quelques lieux. Sans attendre d'autres drames et comme l'a fait Pierre OLIVER dans le 2^e arrondissement, vous aussi, interpellez le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, à venir se rendre compte par lui-même de la situation sur le terrain, ici, en plein cœur de la deuxième ville de France. La situation que nous vivons tous ces derniers jours est extrêmement préoccupante. J'espère que vous prendrez donc avec sérieux et exigence cette situation à la hauteur de la responsabilité que les électeurs vous ont confiée le 28 juin dernier.

Je vous remercie de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Pour vous rassurer, nous avons rencontré la commissaire MAZIÈRE dernièrement, avec l'adjoint, et nous sommes en lien avec elle, la mairie centrale, la police municipale et la police nationale, nous travaillons ensemble conjointement. Alors, effectivement, nous ne faisons pas de grandes communications, mais nous sommes au travail sur ce problème d'insécurité. »

B. DE MONTILLE : « Est-ce que peut-être vous pourrez nous dire au prochain Conseil municipal justement les résultats de ces premières discussions ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Si vous y tenez, oui, mais c'est en cours et nous avançons dans l'échange et dans le dialogue. »

B. DE MONTILLE : « Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Grégory ».

G. DOUCET : « Merci, Madame la Maire, je me permets une petite réaction un petit peu imprévue à l'interpellation qui vient d'être faite, dont je vous remercie. Comme vous l'avez très justement dit, les problèmes que vous avez évoqués ne sont pas des problèmes de ces derniers jours. Et j'aimerais ajouter qu'au-delà de la vive émotion que nous partageons tous concernant notamment le décès intervenu dans des conditions particulièrement sordides d'Axelle DORIER, je vous invite, chacune et chacun, ici, à la plus grande retenue. Tout d'abord pour respecter le travail de la justice et des enquêteurs qui nous diront précisément dans quelles circonstances a eu lieu ce décès d'une part, et d'autre part aussi pour respecter la douleur de l'entourage et des proches d'Axelle qui n'ont très certainement pas souhaité que le décès, et je pense en particulier aux parents, de leur fille fasse l'objet d'un tel étalage et de polémiques politiques qui enflamment les réseaux sociaux. Donc, pour cette raison, je vous invite à la plus grande retenue, et je vous invite aussi à ne pas vous fier aux écrits des journalistes, mais plutôt aux déclarations officielles qui sont faites. Beaucoup a été écrit sur l'écriture inclusive sans qu'une déclaration officielle ait été signée de ma part. Je ne suis pas ici publiquement en train de renoncer à l'écriture inclusive, mais je m'étonne du fait que ce qui peut être lu dans les journaux devienne précisément ma parole alors que je ne me suis pas publiquement exprimé sur le sujet.

Sur les questions de sécurité, je voulais terminer en vous rassurant sur le fait que notre majorité prend ces questions avec le plus grand sérieux. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de m'entretenir avec le préfet. Bien évidemment, nous avons travaillé avec l'adjoint à la Sécurité, Mohamed CHIH, ainsi qu'avec la police municipale, et demain matin, en préfecture, une réunion est organisée par le préfet, à l'initiative du préfet lui-même, qui a d'ailleurs, je vous le rappelle, répondu à une interview dans Le Progrès cette semaine pour expliquer comment il prévoyait de s'attaquer aux différentes problématiques d'insécurité qui sévissent dans notre ville. Et donc, cette rencontre demain matin avec le préfet et tous les maires de Lyon et de ses alentours nous permettra d'avancer sur la stratégie de réponse, et j'ai bien l'intention d'interpeller notre ministre de l'Intérieur sur la problématique que vous avez effectivement soulevée tout à l'heure, des effectifs de la police nationale.

Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Y a-t-il d'autres interventions ? Merci.

Avant de lever la séance, je vous rappelle quelques dates : 5 septembre, il y a le Forum des associations, Place Guichard, et le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra vraisemblablement la semaine du 14 septembre. On n'a pas encore la date fixe, mais ce sera cette semaine-là.

Je vous invite à rejoindre le dernier apéro du monde de la Maison Pour Tous des Rancy qui aura lieu demain soir à 18 h 30, de 18 h 30 à 21 h 00 sur leur terrain, derrière la salle des Rancy pour un moment festif.

Je vous remercie de votre attention et je lève la séance. Merci, bonsoir.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 19 h 42.